



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction des services vétérinaires

Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Observations quotidiennes des grandes espèces de laboratoire	Numéro : O-4
Portée : Ceci est une directive de la Direction des services vétérinaires (DSV) à l'intention du personnel des animaleries de l'Université Laval et des centres de recherche affiliés.	
Préparée par Daphnée Veilleux-Lemieux <i>Vétérinaire responsable, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 29 juin 2015
Révisée par Anne-Marie Catudal <i>Vétérinaire clinicienne, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 10 juillet 2015
But : Décrire les procédures à effectuer lors des observations quotidiennes des grandes espèces de laboratoire.	Version 1

Généralités

- Tous les animaux doivent être observés au minimum une fois par jour par le personnel de soins de l'animalerie.
- Il est fortement recommandé d'effectuer une observation en fin de journée afin de s'assurer que les animaux sont en bonne santé.
- Il est recommandé d'augmenter la fréquence des observations et de faire une tournée en fin de journée notamment dans les cas suivants :
 - lorsqu'un système d'eau automatisé est utilisé;
 - lors de périodes critiques d'un protocole expérimental (exemple : périodes post-opératoires, approche d'un point limite, etc.);
 - pour faire le suivi d'équipements défectueux.
- Les observations quotidiennes doivent être documentées dans un registre conservé dans le cartable de la pièce d'hébergement et prévu à cet effet (disponible sur le site web de la DSV).
- Un examen complet de l'animal doit être effectué conformément à la PNF O-1, Examen physique des grandes espèces de laboratoire, en respectant la fréquence permise ou lorsque l'animal présente des signes particuliers de maladie.

Procédures

Observations quotidiennes

- Observer l'animal en prenant soin de vérifier chacun des éléments suivants :
 - Comportement;
 - Apparence générale;
 - Fèces et urines;
 - Appétit;
 - Présence de sang et/ou de vomissements dans la cage.
- Si un animal semble mal en point, faire un examen sommaire de l'animal et contacter un vétérinaire.
- Vérifier s'il y a des traitements à effectuer et les effectuer conformément à la PNF TX-4, Traitement des grandes espèces de laboratoire.

Eau et nourriture

- S'assurer que les animaux ont accès à la nourriture et à l'eau conformément à la PNF d'hébergement en vigueur.
- Pour les systèmes d'eau automatisée, vérifier toutes les valves quotidiennement.

Cages ou enclos

- Lorsqu'applicable, changer la litière visiblement souillée ou inondée si aucun changement n'est prévu pour la journée en cours.

Références

CCPA, Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation, 1993.